

Point 9.1.1 de l'ordre du jour : Conclusions de la Table ronde océanienne sur les changements climatiques

Objet :

1. Présenter au Conseil d'administration les « Recommandations approuvées » de la Table ronde océanienne sur les changements climatiques convoquée à nouveau conformément à la décision prise lors de la 31^e Conférence du PROE,
2. Demander au Conseil exécutif de prendre en compte les recommandations et d'approuver le mandat de la Table ronde océanienne sur les changements climatiques.

Contexte :

3. La Table ronde océanienne sur les changements climatiques a été créée par le PROE en 2000. Elle a coordonné l'échange d'expériences, d'enseignements et de priorités entre les points de contact nationaux, les praticiens et les décideurs politiques travaillant à la lutte contre les changements climatiques à l'échelon régional. Elle a servi d'intermédiaire pour soutenir les priorités nationales et a mis en relation les points de contact nationaux et les bailleurs et l'assistance technique du Conseil des organisations régionales du Pacifique.
4. Le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques (PIFACC) a été approuvé par les dirigeants et dirigeantes en 2005 en tant que cadre d'action politique régional sur les changements climatiques. Entre 2008 à 2017, la Table ronde a permis de faciliter et de coordonner la mise en œuvre et le suivi du PIFACC.
5. La Table ronde de 2017 a été la dernière avant que la région ne passe au « Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique (FRDP) : une approche intégrée pour répondre aux changements climatiques et assurer la gestion des risques de catastrophes ». Le FRDP était un cadre régional destiné à coordonner les actions conjointes en matière de lutte contre les changements climatiques et les catastrophes. Il reflétait les plans d'action conjoints nationaux sur les changements climatiques et les catastrophes que certains pays avaient adoptés. En conséquence, la Table ronde a été remplacée par le Partenariat pour la résilience dans le Pacifique et le groupe de travail du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique.
6. La lutte contre les changements climatiques et la gestion des catastrophes, bien que liés, sont distincts, et présente leurs propres problèmes, priorités, gouvernance, communautés de pratique et processus. La transition vers le FRDP et l'absence de convocation de la Table ronde ont privé la région d'un organe de coordination de la lutte contre les changements climatiques réunissant les États membres, les organisations régionales, les partenaires bailleurs, les ONG, la société civile océanienne, le secteur privé et le monde universitaire afin d'échanger des informations, de faire progresser les priorités régionales et de faciliter les communautés de pratique.

7. Les Membres ont de plus en plus souligné la nécessité de renforcer la coordination en matière de lutte contre les changements climatiques, ce qui a conduit à la décision de la 31^e Conférence du SPREP (2023) de convoquer à nouveau la Table ronde en 2024. Le PROE assure la coordination du plaidoyer et les négociations sur le climat au niveau mondial et a coordonné le soutien régional pour la mise en œuvre nationale.

Table ronde convoquée à nouveau, 2024

8. Conformément à la décision de la 31^e Conférence du PROE, nous avons convoqué la Table ronde au Taumeasina Island Resort à Apia, Samoa, du 8 au 10 mai 2024. Les Membres présents étaient les suivants : Samoa américaines, Australie, Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Royaume-Uni et Vanuatu. Les discussions ont porté sur les attentes des Membres et des partenaires à l'égard de la Table ronde et sur les modalités de gouvernance recommandées pour cette dernière, qui seront soumises à l'examen du Conseil exécutif.
9. Un dialogue entre bailleurs et partenaires de la Table ronde océanienne sur les changements climatiques a également été organisé en marge de la Table ronde, avec la participation des gouvernements de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la République de Chine et du Japon. Étaient également présents : la Banque asiatique de développement, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.
10. Les recommandations approuvées par la Table ronde sont présentées au 4^e Conseil exécutif du PROE pour examen. *Voir DT9.1.1/Att.1 ci-dessous.*
11. Le Secrétariat demande au Conseil exécutif d'examiner les recommandations approuvées et recommande leur adoption avec les modifications suivantes ;
- Les rebaptiser « Mandat de la Table ronde océanienne sur les changements climatiques ».
 - Ajouter à la section sur la gouvernance
 - a. [La Table ronde est convoquée par la Conférence du PROE et rend compte à cette dernière, ou à son Conseil exécutif].
 - b. [Le PROE est le Secrétariat de la Table ronde].
- [[Les modifications ont été intégrées dans le document DT9.1.1/Att.1 entre crochets].*
12. La Table ronde a été gracieusement financée par le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique ou « Fonds Pacifique » (PF) - Gouvernement français avec un soutien supplémentaire du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

Recommandation :

13. Le Conseil exécutif est invité lors de sa réunion à :
- 1) **approuver** les recommandations approuvées de la Table ronde océanienne sur les changements climatiques et approuver son adoption en tant que mandat de la Table ronde après intégration des recommandations de modification de sa gouvernance ;
 - 2) **accepter** avec gratitude le financement du gouvernement français - Fonds Pacifique et le soutien supplémentaire du gouvernement néo-zélandais ; et